

## LE προοίμιον EST-IL UN PROÈME ?

Lorsque Diogène d'Apollonie, pour commencer son propos, émet une prescription sur le commencement de propos, il utilise le terme ἀρχή. Mais Simplicius, citant le passage qui suit immédiatement, le situe εὐθὺς μετὰ τὸ προοίμιον « aussitôt après le préambule »<sup>1</sup>. Cette double désignation, qui ne marque pas simplement une différence d'époque ou l'écart entre deux terminologies – qui seraient, l'une philosophique, l'autre, critique – pose le problème général du début : comment un énoncé commence-t-il, comment le vocabulaire grec, métalinguistique en l'occurrence, cerne-t-il ce commencement ? Une première approche sommaire nous fait distinguer deux séries, selon qu'on envisage l'acte d'énonciation ou l'énoncé produit. L'acte d'énonciation, c'est les lèvres qui bougent, la glotte qui fonctionne, et le silence qui cesse. Pour représenter ce passage, cette « attaque », on trouvera des termes comme ἀναβάλλεσθαι, ἀναβολή, ἀμβολάδην<sup>2</sup>. L'énoncé produit est ce *continuum* découpable, dont on envisage ici de dénommer la première partie, nettement détachable. Dans ce cas, la nature du texte visé fait varier la désignation. On rencontrera ainsi πρόλογος pour le drame, προούλιον pour l'air de chalumeau, προκιθάρισμα pour l'air de cithare<sup>3</sup>, et προοίμιον pour... Précisément, nous ne le savons pas bien, ou de façon assez confuse. L'histoire du mot est lacunaire, son fonctionnement foisonnant. C'est néanmoins cette histoire et ce fonctionnement que nous avons cherché à élucider dans les pages qui suivent, en... prolégomènes à une étude plus large de la façon d'« entamer » un récit, un poème, un discours. Le chemin suivi, ou le fil conducteur, commence par la poésie homérique, plus exactement les hymnes.

### I. COMMENT DÉSIGNER LES HYMNES HOMÉRIQUES ?

La question des conditions d'exécution des hymnes de cette collection reste débattue. Néanmoins, on admet souvent que le rhapsode chantait ces vers avant le concours proprement dit, lequel consistait dans la récitation de vers tirés de l'*epos*. L'*Hymne à Aphrodite*, de datation difficile, paraît faire allusion à une manifestation de ce type<sup>4</sup> :

Χαίρ', ἔλικοβλέφαρε, γλυκυμείλιχε· δὸς δ' ἐν ἀγῶνι  
νίκην τῷδε φέρεσθαι, ἐμὴν δ' ἔντυνον ἀοιδίην.  
Αὐτὰρ ἐγὼ καὶ σεῖο καὶ ἄλλης μνήσομ' ἀοιδίης.

« Salut, toi, qui, le regard vif, souris doucement ; donne-moi au concours d'emporter la victoire, accorde tes faveurs à mon chant : pour moi, je ferai encore mémoire de toi dans un autre chant ».

La notion qui semble se dégager ici est celle de l'antériorité, dans l'énonciation, d'un texte – invocation à une divinité – par rapport à un autre – un récit épique, une οἶμη.

Cependant d'autres témoignages donnent à penser que l'hymne en l'honneur d'un dieu constitue parfois le seul support du concours : ainsi de l'*Hymne à Apollon* lors de la rencontre fameuse où se seraient opposés Homère et Hésiode à Délos. Il peut en être allé de même à Épidaure dans le concours de rhapsodes organisé τῷ θεῷ «en l'honneur du dieu»; mais le texte du début de l'*Ion* (530 a) où Platon nous en parle n'exclut pas que l'hymne au dieu ait été suivi d'ἔπη, et que le concours dans son ensemble ait constitué un hommage au dieu.

Il reste qu'à des nuances près, on s'accorde au moins à penser qu'un sous-groupe de notre collection d'hymnes – ceux qu'on dit «brefs» – forme un recueil de préludes à l'*agôn*, centré sur la récitation de l'*epos*. La difficulté demeure pour les hymnes de grande dimension : certains tiennent qu'ils étaient récités pour eux-mêmes, comme morceaux de concours; les autres suggèrent qu'ils ont pu être récités en ouverture d'un concours épique, à raison d'une, et une seule, invocation hymnique pour le tout<sup>5</sup>. Les formules terminales, favorisant la transition, se trouvant aussi bien dans les «longs» que dans les «brefs», on peut soit admettre que ces formules sont des clichés, transposés là où ils n'avaient pas leur place, soit en tirer argument pour affirmer que les hymnes longs sont eux aussi de vrais préludes. En se référant à la formule, commune à quelques variantes près<sup>6</sup> :

Σεῦ δ' ἐγὼ ἀρξάμενος μεταθήσομαι ἄλλον ἐς ὕμνον

«C'est après avoir commencé par toi que je passerai à un autre hymne»,

on pourra retenir en tout cas quatre traits qui définissent, dans sa réalité référentielle, l'hymne homérique : l'antériorité ou, plus précisément, l'initialité; l'apostrophe; un énonciataire divin; un référent narratif qui est également une divinité, la même au demeurant.

Mais comment désigne-t-on un énoncé de ce genre, produit par cette énonciation-là, pourvu de ces quatre traits-là? A l'évidence, quand on a à le nommer vite – c'est-à-dire sans souligner l'aspect fonctionnel de cet énoncé, utilisé comme morceau d'ouverture des concours – on parle d'ὑμνος. Par exemple Platon, lorsqu'il fait allusion à l'ancienne époque, écrit<sup>7</sup> :

καί τι ἦν εἶδος ᾧδῆς εὐχαὶ πρὸς θεοῦς, ὄνομα δὲ ὕμνοι ἐκαλοῦντο

«Un genre de chant consistait en prières aux dieux : on les appelait des hymnes».

Certes, Platon ne nous renseigne pas ici sur les conditions d'exécution, qui n'étaient pas nécessairement pour toutes ces «prières» les mêmes que celles de nos «poèmes préliminaires». Il n'en reste pas moins que ces derniers devaient entrer dans la catégorie des «hymnes». Autre témoignage, celui d'Hésiode<sup>8</sup> :

ἔνθα μέ φημι

ὑμνῷ νικήσαντα φέρειν τρίποδ' ὠπώοντα

«et c'est alors, je puis le rappeler, qu'un hymne me donna la victoire : je gagnai un trépied à anses.»

A vrai dire, nous ne connaissons pas le genre de poème qui est visé. Mais le rapprochement avec un fragment du même Hésiode<sup>9</sup>,

μέλομεν ἐν νεαροῖς ὕμνοις ῥάψαντες ἀοιδῆν Φοῖβον Ἀπόλλωνα

«nous célébrons, tissant le chant en des hymnes nouveaux, Phoibos Apollon»,

nous engage à penser que, si ὑμνεῖν possède un sens large, le substantif ὕμνος était susceptible d'un sens spécialisé, comme l'indiquera plus tard sa place dans les classifications en genres et en espèces. Notre texte des *Lois* (III, 700 b) est la

première attestation claire, sinon rigoureuse, d'une telle classification : l'ὄδῃ s'y subdivise en ὕμνος et θρήνος, tandis qu'interviennent aussi le dithyrambe et le péan. Pour l'essentiel, les classes sont fonction du contenu, et plus précisément de l'objet, divisé en dieu ou homme (on parlera dans ce dernier cas d'ἐγκώμιον), et, pour les dieux, en tel ou tel : le péan est rapporté à Apollon, l'hymne, parfois, à Zeus, etc. Il ne semble pas qu'un hymne puisse être adressé à un humain ; il ne semble pas qu'un hymne puisse ne pas être adressé ; il est, en revanche, trop restrictif de confiner son emploi, même technique, au seul objet Zeus. Il reste que, à partir de 370 environ, toutes les citations visant un hymne homérique – sept, auxquelles s'ajoutent les scholies et les témoignages byzantins – le désignent par le mot ὕμνος<sup>10</sup>. La formule à retenir est ὕμνος εἰς + nom d'une divinité.

En revanche, nous voyons attesté par trois fois, entre le début du V<sup>e</sup> siècle et celui du IV<sup>e</sup>, l'emploi, pour désigner l'hymne préliminaire, de προοίμιον + génitif (ou εἰς + acc.) d'un nom de divinité.

Chez Pindare<sup>11</sup> :

Ὅθεν περ (...) ἀοιδοί  
ἄρχονται, Διὸς ἐκ προοιμίου...  
«Par où commencent les aèdes, l'hymne préliminaire à Zeus...»

Chez Thucydide<sup>12</sup> :

Δηλοῖ δὲ μάλιστα Ὅμηρος ὅτι τοιαῦτα ἦν ἐν τοῖς ἔπεισι τοῖσδε, ἃ ἔστιν ἐκ  
προοιμίου Ἀπόλλωνος  
«Ce qui montre le mieux qu'il en était ainsi, c'est Homère, dans les vers  
suivants, tirés de l'*Hymne à Apollon*...»

Chez Platon, enfin<sup>13</sup> :

περὶ τῶν ποιημάτων ὧν πεποιήκας ἐντείνας τοὺς τοῦ Αἰσώπου λόγους καὶ τὸν  
εἰς τὸν Ἀπόλλω προοίμιον  
«à propos de ces compositions de ta façon où tu as soumis au mètre chanté les  
contes d'Ésope et l'*Hymne à Apollon*...»

Ajoutons que Diogène Laërce<sup>14</sup> rapporte qu'Empédocle écrivit un προοίμιον pour Apollon : on se situe sans doute alors autour de 450.

De cet ensemble de données, on pourra conclure aisément qu'entre environ 490 et 370, la formule προοίμιον + gén. d'un nom de divinité renvoie, dans un cadre d'emplois techniques, à ce que nous nommerons par convention «hymne préliminaire». La conclusion pourrait néanmoins paraître trop rapide, si elle ne s'autorisait des emplois dérivés ou, disons plutôt, non-techniques. Le propre, en effet, de la haute époque – entendons par là les années 490-450 – est d'abonder en emplois de ce type, ceux qu'on nomme aussi métaphoriques, à, environ, douze contre un. Or trois d'entre eux comportent, d'une façon ou d'une autre, un renvoi aux traits qui caractérisent l'hymne : l'apostrophe, un énonciataire qui est la divinité, un contenu référentiel qui est cette même divinité – et, bien sûr, le renvoi à l'initialité.

Il s'agit de trois passages d'Eschyle<sup>15</sup>, qui dosent différemment les traits. L'un, dans les *Sept contre Thèbes* (v. 7), privilégie l'apostrophe, et ne vise pas la divinité : néanmoins, on remarquera que le contexte favorise un rapprochement, par antithèse, avec l'adresse aux dieux. A eux, en cas de succès, reviendra tout le mérite. Mais en cas de défaite, c'est un cri, qui nomme aussi («Étéocle»), et se répand dans la cité «comme un hymne, préambule grondant (προοιμίους πολυγρόθους)». On retrouve là, transposés, les traits déjà relevés. Quant au passage de l'*Agamemnon*, il vise

expressément une adresse aux dieux, résumant la célèbre tirade du guetteur (v. 1 sqq.) :

Πρώτον μὲν Ἄργος καὶ θεοὺς ἐγγωρίους...

«C'est tout d'abord Argos et les dieux du terroir...»,

tirade qui constitue bien les prolégomènes à tout discours, comme à tout acte, agi ou subi, d'Agamemnon dans la pièce. Situé dans le prologue des *Euménides* (v. 20), le troisième passage :

Τούτους ἐν εὐχαῖς φροιμάζομαι θεούς

«Voilà donc par quels dieux j'amorce mes prières»

prend valeur exemplaire en tant qu'énonciation liminaire : c'est un début qui se proclame début au début d'une pièce. Il vise bien les dieux. Il leur adresse bien des prières. Et ce, en conformité, si l'on veut, avec l'origine (composé hypostatique) du mot qui nous occupe<sup>16</sup>, comme un préliminaire étranger au développement proprement dramatique.

Ce qui semble résulter ainsi d'une rapide enquête, c'est l'importance du seul sens technique d'«hymne préliminaire». En effet, parmi toutes les occurrences du mot à haute époque, seuls ceux que nous avons cités semblent porteurs d'un sens technique. Si donc nous trouvons, et nous en trouverons, d'autres emplois techniques, nous pourrions supposer qu'ils sont trop récents pour avoir suscité des emplois «métaphoriques». Nous pourrions aussi supposer qu'ils sont restés trop marginaux. Faute de temps ou faute d'extension, ils n'ont pas pris suffisamment d'ampleur pour devenir pôles d'inspiration, de métaphorisation. De là à penser que προοίμιον est un mot forgé pour désigner, dans les «écoles de rhapsodes»<sup>17</sup>, l'hymne qui prélude au concours, il n'y a guère qu'un pas...

## II. PROSE OU POÉSIE ?

Visant une réalité bien définie par divers traits, comme une partie de l'activité des rhapsodes, comme un texte rédigé en hexamètres, etc., le mot semblerait devoir se confiner à ce champ. Or, nous constatons, tout d'abord, qu'il est d'usage de le solliciter pour désigner la toute première partie du nome citharédique, tel que Terpandre l'a établi au VII<sup>e</sup> siècle. On admettra qu'à cette époque correspond la division en trois parties, plutôt qu'en sept, soit ἀρχά, ὄμφαλος, et σφραγίς. Mais la première partie est également nommée προοίμιον, comme on le voit, entre autres, dans le texte issu d'Héraclide du Pont, où il apparaît que, ni facultative, ni détachable dans l'exécution, elle l'est dans la composition, puisqu'en fait il a paru licite d'en rassembler des recueils :

πεποιήται δὲ τῷ Τερπάνδρῳ καὶ προοίμια καθαρωδικὰ ἐν ἔπεσιν

«Terpandre a composé aussi des *Préludes pour cithare* en hexamètres»<sup>18</sup>.

Malgré la concurrence d'ἀρχά, jugé plus conforme aux terminologies archaïques, on peut pencher pour un emploi technique aussi : mais à quelle date ? La seule certitude est que Platon, dans les *Lois* (IV, 722d-723e), soit vers 370, utilise προοίμιον dans ce sens, supposé admis et bien connu, pour jouer sur l'ambiguïté de προοίμιον νόμου (préambule de loi/prélude de nome).

Ce qui nous intéresse dans cette nouvelle acception, c'est que deux traits rapprochent son référent de l'hymne homérique. Le premier consiste dans l'adresse faite à la divinité,

τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς ὡς βούλονται ἀφοσιωσάμενοι...

«quand on avait adressé, sur un texte libre, l'invocation d'usage aux dieux...»